

Bruxelles, le 24 avril 2025  
(OR. en)

8086/25

EDUC 112  
SOC 223  
DIGIT 63  
EMPL 143

**NOTE**

---

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Le rôle de l'union des compétences dans le renforcement de l'espace européen de l'éducation <i>- Débat d'orientation</i>

---

Dans la perspective du débat d'orientation que le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" tiendra le 12 mai 2025, les délégations trouveront ci-joint une note d'orientation de la présidence sur la question visée en objet.

## **Le rôle de l'union des compétences dans le renforcement de l'espace européen de l'éducation**

L'éducation et le développement des compétences sont au cœur du programme économique et social de l'Union européenne. Afin de renforcer la compétitivité de l'Europe, ainsi que sa résilience économique et démocratique, et d'assurer l'égalité des chances pour tous, qui permet d'accéder à l'éducation, à l'apprentissage tout au long de la vie ainsi qu'à des emplois de qualité, la Commission européenne a mis en place l'union des compétences, une initiative stratégique visant à améliorer l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie.

Dans la vision de la Commission, l'union des compétences fait de l'éducation et des compétences un instrument stratégique à part entière et global pour la compétitivité économique et la stabilité de l'UE.

L'union des compétences propose deux initiatives clés liées à l'éducation:

- un plan d'action pour les compétences de base, qui met l'accent sur l'amélioration des compétences de base en lecture, en écriture, en mathématiques et en sciences, ainsi que des compétences numériques et en matière de citoyenneté;
- un plan stratégique pour l'enseignement des STIM, qui vise à améliorer les compétences et à encourager les carrières dans les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM).

L'union des compétences s'articule principalement autour de quatre volets afin de faire en sorte que toute personne ait la possibilité d'acquérir un socle solide de compétences et de participer au perfectionnement et à la reconversion professionnels tout au long de la vie pour mener une existence épanouissante. Les quatre volets sont les suivants:

- renforcer les compétences pour assurer à chacun une vie et des emplois de qualité grâce à un socle éducatif solide, grâce à des initiatives visant à renforcer et développer l'éducation et les compétences au moyen de l'espace européen de l'éducation, y compris de nouvelles initiatives telles que le programme de soutien aux compétences de base;
- permettre le perfectionnement et la reconversion professionnels d'une main-d'œuvre souple pour la transition numérique et verte, y compris par des mesures visant à soutenir l'apprentissage tout au long de la vie et le perfectionnement professionnel au moyen de mécanismes tels que le projet pilote de garantie de compétences;
- faire circuler les compétences dans toute l'UE à des fins de compétitivité, y compris par des mesures visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre en simplifiant la reconnaissance des qualifications au moyen de l'initiative sur la transférabilité des compétences;
- attirer, développer et retenir les talents pour l'avenir de l'Europe au moyen de mesures telles que l'action Marie Skłodowska-Curie (MSCA) "Choose Europe" (Choisir l'Europe).

La communication de la Commission propose également un certain nombre de nouveaux objectifs à atteindre d'ici à 2030:

- la proportion d'élèves ayant une maîtrise insuffisante de la lecture, de l'écriture, des mathématiques, des sciences et des compétences numériques devrait être inférieure à 15 %, tandis que la part des plus performants en lecture/écriture, en mathématiques et en sciences devrait être d'au moins 15 %;
- la proportion d'étudiants inscrits dans les disciplines STIM dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) initiaux de niveau moyen devrait être d'au minimum 45 %, et au moins un sur quatre devrait être une femme;

- la proportion d'étudiants inscrits dans les disciplines STIM dans l'enseignement supérieur devrait être d'au minimum 32 %, et au moins deux sur cinq devraient être des femmes;
- la proportion d'étudiants inscrits à des programmes de doctorat dans le domaine des TIC<sup>1</sup> devrait être d'au minimum 5 %, et au moins un sur trois devrait être une femme;
- les apprenants originaires de pays tiers qui viennent pour étudier et obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur dans l'Union devraient être au minimum 350 000 chaque année.

Un nouveau cadre de gouvernance (qui figure en annexe), comprenant un conseil européen à haut niveau sur les compétences et un observatoire européen de veille stratégique sur les besoins en compétences, est proposé, afin de faire en sorte que l'élaboration et la mise en œuvre des politiques soient fondées sur des données probantes. Tant le conseil que l'observatoire soutiendront les travaux de la Commission en vue d'une nouvelle recommandation de l'Europe des Vingt-sept (EU-27) sur l'éducation et les compétences, ainsi que les recommandations par pays du cycle du Semestre européen.

L'union des compétences fait de l'éducation et des compétences un instrument stratégique pour la compétitivité économique. Si l'initiative constate des défis majeurs, comme la régression des compétences de base, la pénurie d'enseignants et le besoin de compétences numériques et vertes, elle aborde largement l'éducation et la formation sous l'angle du marché du travail, en accordant une attention moindre aux valeurs éducatives plus larges comme le développement personnel et l'esprit critique.

Toutefois, le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, établi en 2021 dans le but général de mettre en place l'espace européen de l'éducation, demeure essentiel pour parvenir à une approche globale de l'éducation et de la formation dans tous les contextes et à tous les niveaux, de l'éducation et l'accueil de la petite enfance à l'éducation et la formation des adultes, en passant par l'EFP et l'enseignement supérieur. Il porte sur cinq priorités stratégiques, dont plusieurs concordent avec les objectifs de l'union des compétences, et dispose de son propre ensemble d'objectifs ambitieux au niveau de l'UE approuvés par les États membres, dont les cinq suivants doivent être atteints d'ici à 2030 – dans le même délai que les nouveaux objectifs proposés dans le cadre de l'union des compétences:

---

<sup>1</sup> Technologies de l'information et de la communication.

- **Jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante des compétences de base**

La proportion de jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences devrait être inférieure à 15 % d'ici à 2030.

- **Élèves en huitième année ayant une maîtrise insuffisante des compétences numériques**

La proportion d'élèves en huitième année de scolarité ayant une maîtrise des outils informatiques et une culture de l'information insuffisantes devrait être inférieure à 15 % d'ici à 2030.

- **Participation aux systèmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance**

Au moins 96 % des enfants ayant entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire devraient participer aux systèmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance d'ici à 2030.

- **Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation**

La proportion de personnes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation devrait être inférieure à 9 % d'ici à 2030.

- **Diplômés de l'enseignement supérieur**

La proportion de personnes âgées de 25 à 34 ans ayant atteint un niveau d'études supérieur devrait être d'au moins 45 % d'ici à 2030.

L'union des compétences et les initiatives de l'espace européen de l'éducation partagent plusieurs synergies et objectifs communs, tels que le renforcement des compétences, l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité. Il est toutefois nécessaire de veiller à ce que l'approche de l'union des compétences, axée sur le marché du travail, ne relègue pas au second plan l'objectif plus large de l'espace européen de l'éducation, qui suit le principe de base consistant à embrasser les systèmes d'éducation et de formation dans leur ensemble en adoptant une perspective globale, inclusive et fondée sur l'apprentissage tout au long de la vie, l'objectif étant de faire en sorte que ces systèmes contribuent à l'épanouissement personnel, social et professionnel de tous les citoyens et promeuvent les valeurs démocratiques, l'égalité, la cohésion sociale, la citoyenneté active et le dialogue interculturel.

Les compétences constituant le fondement d'une économie prospère et compétitive, les systèmes d'éducation et de formation devraient doter les citoyens de compétences de qualité de manière inclusive, en commençant par les compétences de base, qui sont un facteur déterminant de l'épanouissement et du développement personnels, de l'employabilité, de l'inclusion sociale et de la citoyenneté active. Les compétences de base en lecture, en écriture et en calcul sont essentielles, mais pas suffisantes pour permettre à chacun de faire face à un environnement socio-économique en évolution rapide, et doivent être complétées par un esprit critique, de la créativité et une participation civique.

Compte tenu de ces efforts déployés parallèlement et du cadre bien établi de l'espace européen de l'éducation, profondément ancré dans la coopération entre les États membres, avec le soutien de la Commission européenne, et afin de maximiser l'efficacité et l'efficience des systèmes et des politiques d'éducation et de formation, l'union des compétences pourrait servir à consolider et à renforcer l'espace européen de l'éducation en relevant les défis émergents dans le domaine de l'éducation et de la formation, et à assurer l'utilisation efficace des ressources disponibles en évitant les chevauchements et les charges administratives supplémentaires.

Pour y parvenir, les ministres de l'éducation et les principales parties prenantes doivent s'investir activement dans la planification et la mise en œuvre de l'union des compétences, afin d'assurer l'alignement sur les politiques et priorités nationales en matière d'éducation et de formation, et de faire en sorte que des décisions pertinentes et mieux informées soient prises concernant les réformes et les investissements dans les domaines de l'éducation, de la formation et des compétences. Une approche coordonnée entre les politiques en matière d'éducation et de formation et associant tous les secteurs concernés, comme l'emploi, les affaires sociales, l'économie et le secteur financier, pourrait maximiser l'efficacité des deux cadres (l'espace européen de l'éducation et l'union des compétences). Cela permettrait de préserver l'approche globale de l'éducation et de la formation arrêtée en 2021, tout en stimulant le développement des compétences.

À la lumière de ce qui précède et compte tenu du fait que devraient bientôt débiter les travaux portant sur la révision du cadre stratégique, y compris les objectifs au niveau de l'UE, la structure de gouvernance et les méthodes de travail, sur la base de l'évaluation, par la Commission, du premier cycle de l'espace européen de l'éducation, la présidence invite les ministres à indiquer de quelle manière ils estiment que l'union des compétences et l'espace européen de l'éducation peuvent se compléter et se renforcer mutuellement de manière à favoriser des systèmes d'éducation et de formation plus inclusifs et plus pérennes dans l'ensemble de l'UE et à accroître la visibilité et le soutien politique afin d'améliorer les résultats en matière d'éducation, de formation et de compétences au niveau européen.

Afin de baliser le débat d'orientation, la présidence invite les ministres à répondre aux questions suivantes:

1. Comment l'union des compétences et l'espace européen de l'éducation pourraient-ils se compléter au mieux afin d'assurer une éducation et une formation inclusives et de qualité pour tous les apprenants, tout en évitant les chevauchements et les charges administratives supplémentaires?
2. À la suite du premier cycle du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, à quels éléments clés de l'union des compétences y a-t-il lieu d'accorder la priorité pour soutenir les objectifs de l'espace européen de l'éducation – et non détourner l'attention de ces objectifs –, et comment la gouvernance pourrait-elle être simplifiée afin d'assurer une plus grande cohérence et une prise de décision plus rapide et plus souple?

---

La proposition de la Commission européenne sur la gouvernance de l'union des compétences

